Conseil Municipal du lundi 10 decembre 2018

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône
Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 decembre 2018 à 18 heures 30
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

Présents	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, MM.ABRY Francis - CROISSANT Danielle – DEVILLERS François – BELOT Pierre-Marie, Adjoints, MM. SOMMIER-FINOT Nathalie – CLAUDEL Claude – MULLER René, délégués aux adjoints, MM. FLORIN Marie-Laure – GARDAVAUD Xavier – JUGE Nathalie – MONNERET Matthieu, conseillers municipaux.
Absents excusés	DECRIND Virginie – KLEMANN Jérôme – GIRARDOT Stéphane
Pouvoirs	Mme DECRIND Virginie à Mme CROISSANT Danielle M. GIRARDOT Stéphane à Mme JUGE Nathalie M. KLEMANN Jérôme à M. CLAUDEL Claude M. GARDAVAUD Xavier à Mme NOWINSKI Marie-Odile
Secrétaire de séance	
Retardé(s)	GARDAVAUD Xavier

Rappel des délibérations du précédent cm.

1) Clôture du budget lotissement

Les travaux du budget lotissement étant terminés, il convient de procéder à sa clôture au 31/12/2018. Vote : 15 pour.

A noter que le bénéfice net a déjà été réintégré dans le budget communal 2018.

Arrivée de Xavier GARDAVAUD.

2) Rénovation énergétique des bâtiments communaux : subventions d'Etat

Mme le Maire présente le nouveau tableau estimatif des travaux d'amélioration énergétique pour le bâtiment mairie-école-salle polyvalente, réalisé par le cabinet Be-Optim-Home.

Le montant total des travaux est estimé à 650 000 € HT.

Le taux de subventions de l'Etat – SIED70 – Région est estimé à 72 %.

Il resterait donc à la charge de la commune 260 000 € répartis comme suit :

- ✓ Fonds propres : 50 000 €
- ✓ Emprunt : 159 500 €
- ✓ Prêt relais 100 000 € (ou ligne trésorerie)

Une rencontre sera programmée avec les élus d'Etobon pour envisager une éventuelle participation financière à l'investissement, car ces travaux vont générer des économies d'énergie qui auront un impact sur les frais de fonctionnement, entrainant de ce fait la baisse de leur participation.

Lors du cm du 8 octobre dernier, la commune avait sollicité l'Etat pour une subvention au titre de la DETR/FSIL. Or, il convient de faire deux dossiers différents : l'Etat sera sollicité au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et la CCPH pour le FSIL (Fonds de Soutien aux Investissements Locaux).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de financement de cette opération, déclare que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2019, et autorise Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes et déposer les demandes de subvention correspondantes.

Vote : 15 pour.

3) Centre de Gestion : convention absentéisme

La convention initiale – valable 1 an – arrive à expiration au 01/01/2019. Il serait utile de procéder à son renouvellement. Cette convention permet l'intervention du CDG comme prestataire en matière de respect de la réglementation de la gestion de l'absentéisme.
Vote : 15 pour.

4) Questions diverses

- Cimetière protestant : il reste peu de places libres, car les prestataires réalisant les travaux funéraires utilisent des engins demandant un passage plus large. M. Baumgartner propose une visite sur site afin de faire le point sur les zones accessibles.
- Retour du TGI suite plainte pour dépôts sauvages d'une entreprise en décembre 2017 : bien que le tiers responsable ait été identifié, l'affaire a été classée sans suite, les poursuites s'étant avérées vaines.
- URSSAF : les contrôles sont maintenant réalisés à distance. Les documents doivent être envoyés pour le 3 janvier 2019. Un délai sera demandé, la mairie étant fermée pour les fêtes de fin d'année.
- Budget CCAS 2018 : Mme le Maire informe les conseillers d'une décision modificative ; 200 € seront transférées du 022 (dépenses imprévues) au 6232 (fêtes et cérémonies) afin de permettre la prise en charge de toutes les factures du repas des anciens.
- Le chauffagiste a établi un devis de 681.50 € TTC pour le changement de thermostat d'ambiance filaire dans 2 logements par d'autres à transmission radio. Le montant est jugé trop élevé. Demander un autre devis avec des thermostats filaires.
- Forêts : les sapins bostrychés ne seront pas abattus car le cours du sapin est trop bas. Seuls les feuillus des parcelles 20 et 21 seront coupées.